



UNIL | Université de Lausanne

Commission du Personnel
Bâtiment Unicentre
CH-1015 Lausanne

Procès-verbal de la Commission du personnel de l'Unil (CoPers)

Séance n°48 du mardi 12 février 2013, 11h00, salle Herbette, Unithèque

Présent-e-s

Mmes	Nadine Richon Christine Mohr Agnieszka Soltysik Monnet Gabriela Cordone Christina Györkös Nathalie Dongois Nathalie Chiva Romaine Morard Isabelle Moinet Mathilde Falzone (prise du PV)
MM	Jacques Lanarès (vice-recteur) Daniel Oyon Hugues Poltier (ancien président de la Copers)

Ordre du jour

- 1) DIRECTIVE DE LA DIRECTION 1.27 : COMMISSION DU PERSONNEL DE L'UNIL 2
- 2) ELECTIONS DU BUREAU DE LA COPERS..... 2
- 3) EXPERIENCE DE HUGUES POLTIER, EX-PRESIDENT DE LA COPERS DURANT TROIS ANS 3
- 4) AGENDA DES PROCHAINES SEANCES..... 4
- 5) SEANCE D'INFORMATION DU 19 FEVRIER CONCERNANT LE PLAN DE RECAPITALISATION DE LA CPEV (CAISSE DE PENSION DE L'ETAT DE VAUD) 4

Accueil

Monsieur Jacques Lanarès souhaite la bienvenue à tout le monde et remercie tout le monde d'être là et de s'engager pour la commission du personnel de l'Unil.

1) Directive de la Direction 1.27 : Commission du personnel de l'Unil

M. Lanarès rappelle brièvement la directive de la Direction qui concerne la commission du personnel : ses buts généraux, sa composition, etc..

Voici la directive en question:

http://www.unil.ch/webdav/site/interne/shared/textes_leg/1_ress_hum/di_r1_27_commission_personnel1.pdf

Le but de cette séance sera principalement d'attribuer les titres suivants : président, vice-président et secrétaire.

Suite à la suggestion de Nadine Richon, qui était vice-présidente de l'ancienne Copers, deux vice-président-e-s seront élus et pas de secrétaire.

2) Elections du bureau de la Copers

Nadine Richon se présente à la présidence de la commission car elle a déjà été vice-présidente de la commission précédente et souhaite donc apporter son expérience. A la demande de M. Lanarès, elle explique brièvement quelles sont les tâches ou devoirs qui incombent au président et vice-présidents.

De manière globale, il y a deux dimensions différentes dans le travail de la Copers : collective et individuelle. Ainsi, les membres de la Copers se doivent d'accompagner les personnes qui en font la demande lors d'un conflit et traitent donc des cas particuliers en rapport à des contrats, des conditions de travail ou autres mais il s'agit aussi d'apporter des idées, des suggestions ou de tenter de résoudre des problèmes d'ordre plus général qui pourraient toucher une partie ou l'ensemble du personnel de l'Unil.

Nadine Richon est élue présidente à l'unanimité.

Mme Nathalie Dongois se porte candidate à la vice présidence. Elle est élue à 10 voix.

Mme Isabelle Moinet se porte également candidate à la vice-présidence. Elle est élue à 9 voix.

3) Expérience de Hugues Poltier, ex-président de la Copers durant trois ans

M. Poltier vient nous faire part de son expérience à la présidence de la Copers. Nadine Richon ayant suivi les dossiers de la commission précédente, le suivi est assuré. M. Poltier souligne qu'il faut prendre connaissance des dossiers en suspens en consultant les procès-verbaux de la dernière commission, surtout les derniers.

Le questionnaire de satisfaction à adresser au personnel de l'Unil est à terminer dans les prochains mois.

Ce questionnaire serait un outil très utile pour le traitement de divers dossiers et pour avoir une vue d'ensemble des conditions de travail du personnel. Nous avons l'accord de M. Lanarès pour soumettre ce questionnaire à l'ensemble du personnel de l'Unil, après consultation de la Direction.

Un autre dossier est la question du statut honoraire lorsque le personnel part à la retraite. Il y a un statut de professeur honoraire pour les professeurs mais pas pour le corps intermédiaire ni pour le personnel administratif et technique (PAT), ce qui est regrettable.

M. Poltier affirme qu'il faudrait rencontrer régulièrement le vice-recteur ainsi que la cheffe de service des ressources humaines et faire le bilan sur l'avancement des dossiers. Il faudrait si possible constituer un agenda collectif qui serait à disposition sur le site internet et qui mentionnera les rencontres annuelles de la commission. La nouvelle commission étant constituée de dix membres, le quorum est à cinq.

Finalement, la Copers manque souvent de ressources pour intervenir sur les dossiers, car quand ceux-ci lui parviennent ils sont presque déjà clôturés. Certains dossiers parviennent en effet trop tard à la Copers pour qu'elle puisse donner son avis. De ce fait, le rôle de la commission est parfois difficile à cerner. Ce n'est ni un syndicat ni un organe dépendant de la Direction. D'un côté, elle se doit de répondre aux sollicitations qui lui sont adressées mais, bien souvent, elle n'est pas informée assez tôt de certaines décisions et ne peut qu'approuver certains changements ce qui se révèle un peu problématique.

Une boîte aux lettres est maintenant ouverte pour encourager les gens à nous faire part de leurs idées ou problèmes. Pour l'instant encore, peu de sollicitations nous sont parvenues mais cette boîte aux lettres a permis de faire remonter quelques cas particuliers qui ont pu contacter la Copers en toute confidentialité.

Un autre dossier à suivre est le dossier égalité. Nous avons rencontré Mme Brander, déléguée à l'égalité. Il faudrait donc continuer à suivre les

travaux du BEC et de la Commission égalité des chances. Un membre de la Copers assistera aux séances de cette commission.

Un membre propose d'envoyer un email au personnel de l'Unil pour rappeler l'existence de la Copers. Il faudrait présenter la nouvelle commission du personnel et annoncer la constitution du bureau. Un bref article sera rédigé dans L'Uniscope du mois de mars prochain.

Une autre membre propose que la commission profite des Conseils de faculté pour rappeler son existence et intervenir si nécessaire.

Il en ressort que, de manière générale, il y a encore une légitimité de la Copers à construire. La commission précédente a en effet ressenti une faiblesse au niveau de l'information mise à disposition. Concernant le traitement d'un cas particulier, M. Poltier est intervenu comme médiateur et a eu le sentiment d'être utile. La personne en question s'est sentie accompagnée dans sa demande.

Il y a deux séances avec la Direction par année et il faut les établir longtemps à l'avance. En principe il faudrait que tous les membres de la CoPers se libèrent pour participer à ces deux séances.

Par ailleurs, la présidente de la commission rencontre un peu plus fréquemment le vice-recteur en charge des ressources humaines.

4) Agenda des prochaines séances

- Jeudi 7 mars à 12h à 14h au château de Dorigny dans la véranda. On peut y accéder par le jardin. Date à discuter étant donné la mobilisation cantonale ce jour-là autour de la question de la CPEV.
- Jeudi 18 avril de 12h à 14h au château de Dorigny dans la véranda.

5) Séance d'information du 19 février concernant le plan de recapitalisation de la CPEV (caisse de pension de l'Etat de Vaud)

M. Alain Clémence invite les membres de la Copers à venir assister à cette séance. Nous sommes plusieurs à pouvoir nous libérer dans ce but.

La séance est levée à 12h50.